

N.I.S : 000016179003845

AVIS D'INFRUCTUOSITÉ

CONSULTATION OUVERTE N° :026/DAM/ARPCE/2025

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation ouverte 026/DAM/ARPCE/2025 dans le cadre de l'acquisition, l'installation, et la mise en service d'un progiciel de gestion intégré «PGI» au profit de L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE),, que la consultation a été déclaré infructueuse, pour le motif suivant:

- 1- Dépassement des seuils maximums de la consultation ;**
- 2- Offres techniques non conformes au dispositions du cahier des charges .**

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du service contractant, dans les dix (10) jours qui suivent la date de la première publication du présent avis sur le site web de l'ARPCE. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques, au plus tard (03) trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.